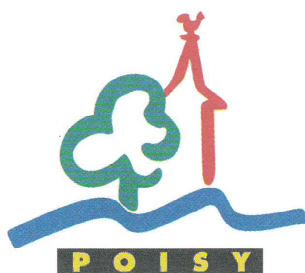


Poisy, le 27 mars 2025



**Madame la Présidente
Chambre Régionale des Comptes
Auvergne-Rhône-Alpes
124-126 Boulevard Vivier Merle
CS 23624
69 503 LYON CEDEX 03**

Réf. : PB/VBM/25-07

Dossier suivi par : Virginie BOGEY-MERZOUGUI, DGS

T 04.50.46.39.71

dgs@poisy.fr

Vos réf : dossier suivi par Corinne VITALE-BOVET, Greffière

Madame la Présidente,

Par envoi dématérialisé avec accusé de réception en date du 28 février 2025, vous m'avez transmis le rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de POISY pour les exercices 2019 et suivants.

Comme vous m'y invitiez, j'ai l'honneur de formuler, ci-après, un certain nombre de réponses et précisions sur les observations et recommandations.

Analyse globale

Ce rapport produit par la Chambre Régionale de la Cour des Comptes est d'une grande qualité et établit une analyse exhaustive et éclairante de la situation budgétaire et financière de la Commune de POISY.

Je souhaite souligner la qualité des échanges entre d'une part les magistrats, et services de la Chambre et d'autre part, les services municipaux et moi-même, certaines préconisations ayant été d'ores et déjà réalisées ou engagées.

Il est à souligner, que ce rapport fait état :

- De la stratégie de la commune de financer son programme ambitieux d'investissements (+de 25M€) principalement sur ses fonds propres
- De la forte augmentation de la population entre 2015 et 2021, et des services publics associés.
- Du décalage entre le développement des services publics et du besoin de renforcement et professionnalisation de ses services municipaux. Cette problématique a été identifiée par la commune. Un de ses éléments de réponse a d'ailleurs été la réalisation d'un audit organisationnel en 2021 et la mise en œuvre de la feuille de route adossée.

Les réponses de la Commune aux 4 recommandations émises par la Chambre Régionale des Comptes

Recommandation n°1 : mettre fin aux irrégularités constatées pour le recrutement et le renouvellement des contrats des agents non titulaires, en autorisant par délibération le recrutement des agents contractuels et en déclarant au préalable les vacances de postes dans le respect des délais requis.

Cette recommandation de la Chambre Régionale des Comptes est cohérente avec les conclusions de l'audit interne de 2021, à savoir que les services municipaux, notamment les services supports, nécessitent une réorganisation pour répondre aux enjeux et besoins d'une commune de près de 10 000 habitants.

Ce travail interne de professionnalisation, de rationalisation et fiabilisation des process, se poursuit par la consolidation des procédures (dont la gestion des heures supplémentaires, de la paie et des recrutements), de déploiement de solutions automatisées, et de formation.

Concernant le recrutement des contractuels, la Commune de Poisy subit la difficulté structurelle pour recruter et fidéliser des fonctionnaires titulaires sur les emplois permanents. Ce phénomène concerne l'ensemble des collectivités locales, mais est amplifié en Haute-Savoie du fait de sa proximité de la Suisse. Des procédures internes ont été immédiatement mises en place pour sécuriser les recrutements.

Recommandation n°2 : mettre fin au versement du la prime dite du 13^e mois

La commune explore actuellement différentes pistes de réflexion, pour mettre fin au versement de cette prime dite du 13^e mois, dont l'intégration au RIFSEEP.

Recommandation n°3 : Procéder à un recensement exhaustif des besoins à partir d'une nomenclature des achats, afin de définir et mettre en œuvre les procédures d'achats ad hoc pour chaque segment d'achat

Les services municipaux avaient engagé cette démarche concomitamment avec le déploiement du logiciel de gestion financière qui facilite le pilotage des marchés publics au regard des seuils de dépenses. Parallèlement, les services municipaux ont suivi des formations internes début 2024, pour développer une culture commune des marchés publics. Enfin, le guide interne de la commande publique a été réactualisé pour une mise en œuvre en juillet 2024.

Les observations de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes sont prises en compte afin de compléter ce guide et la mise en place d'une nomenclature des achats est engagée depuis ce début d'année 2025.

Recommandation n°4 : améliorer les prévisions budgétaires en fonctionnement pour renforcer leur sincérité

Le déploiement d'une nouvelle solution informatique de gestion financière et comptable en 2023 contribue à optimiser les prévisions budgétaires pour renforcer la sincérité du budget. Conformément au règlement budgétaire et financier adopté en mars 2024, la collectivité est vigilante quant à la nécessité de soumettre au Conseil Municipal des décisions modificatives du Budget Principal en cours d'année budgétaire afin d'améliorer le taux d'exécution budgétaire en section de fonctionnement.

Par ailleurs, la collectivité s'est rapprochée du comptable public afin de mettre en cohérence les écritures comptables et rendre concordants l'état de l'actif et l'inventaire comptable.

Autres observations apportées par la Commune de Poisy

Situation financière de la Commune

La Chambre Régionale de la Cour des Comptes constate que les taux d'imposition demeurent inférieurs à ceux relevés dans les communes appartenant à la même strate, et ce malgré un effort d'investissement particulièrement important (25.6M€ sur la période), principalement financés sur ses fonds propres et un recours limité à l'emprunt. L'encours de dette est passé de 15M€ à 12M€ sur la période, avec un taux de désendettement de 7.5 ans (en deçà du seuil critique de 12 ans). Il est à préciser que ces 12M€ intègrent 2.1M€ remboursés à l'Agglomération du Grand Annecy dans le cadre du transfert du gymnase à la commune en 2017. Cette somme est compensée intégralement par l'attribution de compensation versée par le Grand Annecy.

Concernant l'observation sur la dégradation de la trésorerie en 2023, cette dernière s'est fortement améliorée en 2024 grâce aux rentrées financières importantes (3.5M€) en fin d'année.

Je reste à votre disposition en vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations les plus distinguées.

Le Maire,
Pierre BRUYERE.

